

**NATURA 2000 - Directive Habitats**  
**3<sup>ème</sup> réunion du Comité de Pilotage**  
**Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire**  
**mardi 29 juin 2004**

M. André CARAVA, Sous-Préfet d'Orléans, ouvre la séance en remerciant les participants. Il rappelle les conclusions des deux premières réunions du Comité de Pilotage des 9 septembre et 18 mars derniers.

Le compte-rendu de la réunion du 18 mars 2004 est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour de la présente réunion n'appelle pas d'observations.

M. BOULNOIS précise que les membres du COPIL ont reçu, préalablement à la réunion, le projet des "enjeux de conservation sur le site (objectifs à long terme)" qu'il va commenter. Ce document constitue la synthèse des échanges des groupes de travail qui se sont réunis fin mai 2004.

Quatre enjeux ont été identifiés :

- enjeu n° 1 : maintien et/ou amélioration de l'état de conservation des habitat et des espèces d'intérêt communautaire sur le site
- enjeu n° 2 : gestion de la fréquentation du site, communication auprès du public
- enjeu n° 3 : cohérence des textes et outils de gestion s'appliquant à la Loire
- enjeu n° 4 : restauration du fonctionnement naturel du fleuve Loire et de la qualité des eaux.

Le Comité de Pilotage est appelé à valider les objectifs retenus qui sont au nombre de 16 et qui peuvent concerner un ou plusieurs enjeux.

*- objectif n° 1 : restaurer la fonctionnalité écologique du lit de la Loire afin de gérer la conséquence de l'incision du fleuve et de vérifier la libre circulation des poissons grands migrateurs. Des actions d'entretien et de restauration de bras secondaires et de boires sont proposées, ainsi qu'un suivi de leur efficacité.*

M. PESME trouve que l'impact négatif imputé au peuplier et au robinier paraît excessif.

M. BOULNOIS considère qu'ils banalisent et assèchent le milieu, spécialement les peupleraies plantées (non naturelles).

M. CHANTEREAU pense qu'il existe un risque d'hybridation "peuplier de culture/peuplier noir".

- **objectif n°2** : restaurer la qualité des zones humides en dehors du lit du fleuve sur le site grâce à :

- la gestion des berges des cours d'eau affluents afin de restaurer les corridors écologiques vers l'extérieur du site, reconstituer la forêt riveraine dans un contexte agricole, procéder à des opérations légères de génie végétal. Un diagnostic préalable est indispensable.

- la gestion des mares et des trous d'eau par des opérations de restauration et de réhabilitation (curage éventuel, aménagement des rives, élagage des arbres...) et des opérations d'entretien.

- la restauration écologique de gravière - diagnostic de fonctionnement et travaux. Ceci nécessite une identification du propriétaire, un diagnostic indispensable, des travaux lourds de génie écologique et la prise en compte de ces préconisations dans les plans de réaménagement de sites. Il est précisé que les secteurs concernés ont été déterminés avec l'entreprise Ligérienne de Granulats.

M. d'ABOVILLE remarque que, sur sa commune, les gravières ont disparu mais que les installations sont toujours en place. Les camions continuent de perturber le site.

M. BOULNOIS précise qu'il convient de vérifier si ces installations sont dans le zonage de Natura 2000, seule zone où il est possible d'intervenir.

M. ORELLE précise que les autorisations de certaines carrières sont arrivées à expiration mais qu'il existe toujours une autorisation pour le traitement des matériaux. Les arrêtés d'autorisation délivrés précisent les réaménagements futurs, en accord avec l'inspection des installations classées.

M. DE TRISTAN précise qu'il est difficile d'entretenir les plantations existantes. Un simple rideau d'arbres ou des bandes enherbées seraient plus appropriées.

M. d'ABOVILLE précise que les berges sont sensibles du fait de la présence de ragondins et de castors. Les arbres participent également à leur destruction et leur entretien représente un coût financier non négligeable.

- **objectif n°3**: maintenir et/ou restaurer les espaces de pelouses et de prairies grâce à une gestion par l'intermédiaire du pâturage, des travaux de débroussaillage ou de fauche, la reconversion des terres arables en prairies, des actions expérimentales de hersage, étrépage et/ou dessouchages ponctuels à proximité des pelouses existantes et gestion des lots cynégétiques en faveur du lapin.

M. DE TRISTAN pense que le pastoralisme restera limité du fait de son coût. Il considère également que les prairies ont besoin d'être pacagées, l'élevage n'étant pas rentable. Il conviendrait de trouver un équilibre par le biais d'aides économiques.

M. BOULNOIS précise que des aides sont prévues.

M. DE TRISTAN s'interroge toutefois sur leur montant.

M. BOULNOIS précise que le chiffrage des mesures sera étudié postérieurement en groupe de travail.

S'agissant de la mesure concernant la gestion cynégétique en faveur du lapin, M. ORELLE précise que sur certaines zones, le lapin est considéré comme nuisible et qu'il est de ce fait chassable. La décision est prise par le Préfet, sur proposition de la DDAF.

**- objectif n° 4 : restauration et entretien des corridors écologiques (haies).**

M. BOULNOIS précise que toutes les mesures doivent être compatibles avec les dispositions du Plan de Prévention des Risques d'Inondations (P.P.R.I.).

**- objectif n° 5 : maintien de la saulaie blanche, habitat d'intérêt communautaire prioritaire (maintien ou mise en place d'une frange de bois tendres de 10 à 20 m entre les peupleraies et les bords de Loire).**

M. PESME pense que l'idée d'une frange à partir du bord n'est pas pertinente, du fait de la fluctuation du niveau des eaux de la Loire au cours du temps.

M. CHANTEREAU précise qu'il n'y aurait problème que dans le cas d'une "crue du siècle".

**- objectif n° 6 : maintien de la forêt alluviale de bois durs, habitat d'intérêt communautaire par les mesures suivantes :**

**- non intervention sylvicole, à l'exclusion d'intervention d'ordre sécuritaire**

M. d'ABOVILLE pense qu'il ne faut pas considérer l'activité sylvicole comme dégradante. Le problème vient de la sylviculture des conifères. Il pense également qu'un défaut d'entretien (arbres morts) risque de poser problème en cas de crue.

M. BOULNOIS précise que ce point est développé dans la mesure suivante.

M. DE TRISTAN considère que l'intervention humaine est nécessaire.

M. CHANTEREAU pense qu'il y a un problème de terminologie. La gestion sylvicole est peu adaptée à la Loire. Il est nécessaire de rester plus proche de la nature.

M. CARAVA considère qu'il est nécessaire de reprendre la forme de la proposition.

M. DE TRISTAN pose le problème de la responsabilité civile d'un propriétaire en cas d'accident par défaut d'entretien.

M. CHANTEREAU précise qu'il existe une jurisprudence spécifique sur les espaces naturels.

M. BOULNOIS propose de retirer cette action.

*- itinéraires sylvicoles patrimoniaux dans le cas d'une exploitation des forêts alluviales de bois durs (coupes rases évitées pour ne pas favoriser la colonisation par le robinier, pas de plantation d'espèces exotiques et cultivées tels que peupliers, noyers d'Amérique, robiniers..., gestion à l'arbre ou par bouquets, maintien d'arbres morts et/ou à cavités dans les zones éloignées des chemins et accès de pêche, considérer le chêne comme une essence "objectif" avec conservation d'autres espèces en accompagnement, ...)*

*- maintien d'arbres morts, d'arbres à cavités et d'îlots de sénescence afin de préserver les faciès les plus matures de la forêt alluviale de bois durs.*

- reconversion progressive des plantations monospécifiques (peupleraies, robineraies) après exploitation, après étude préalable, en vue d'un reboisement en chêne pédonculé et en frêne.

- **objectif n° 7 : lutte contre les espèces végétales envahissantes** par la mise en place de méthodes de lutte efficaces contre le robinier (pâturage ovin ou caprin rustique, replantation d'espèces autochtones,...) et suivi scientifique des autres espèces (jussies, renouées, paspale...).

M. CHANTEREAU considère que l'érable negundo est une espèce invasive qui pose problème dans le Giennois. Il pense qu'il faudrait rajouter une action en ce sens.

M. PESME est sceptique sur la mise en place des mesures proposées pour lutter contre le robinier. Il regrette l'abandon du recours à des produits chimiques pour éliminer les rejets.

M. DE TRISTAN insiste sur la nécessité de traiter les souches.

M. BOULNOIS et M. CHANTEREAU considèrent que le recours à des produits chimiques doit être la solution ultime.

- **objectif n° 8 : gestion des gîtes à chiroptères (chauves-souris) sur le site** par un suivi scientifique des populations et une surveillance de la bonne qualité de l'habitat, notamment en terme d'accessibilité pour les animaux et de tranquillité pendant la période d'hivernage.

- **objectif n° 9 : restaurer la dynamique fluviale et garantir à la Loire un espace de liberté** par un recensement des tronçons de berges potentiellement érodables, la suppression des enrochements et la prévention des enrochements sauvages (en partenariat avec la DDE).

M. THILLOU précise qu'il ne voit pas où sont situés les secteurs concernés.

M. CHANTEREAU pense à BEAULIEU-sur-LOIRE.

- **objectif n° 10 : restauration de la qualité des eaux souterraines et superficielles sur le site** par une actualisation régulière des différentes données sur la qualité des eaux du site et une veille à l'application des différents suivis et réglementation ainsi que par l'adaptation des pratiques agricoles sur le site (réduction ou modification de la fertilisation des surfaces cultivées : mesures de mise en adéquation fertilisation/rendement/potentialité du sol, remplacement du désherbage chimique par un désherbage mécanique, mise en place de bandes enherbées).

M. BILLARD demande si ces mesures seront imposées.

M. DE TRISTAN considère qu'il ne faut pas trop demander aux agriculteurs, les résultats en terme de pollutions agricoles étant satisfaisants dans le Loiret.

M. ORELLE rappelle l'application de la Directive "nitrates" en précisant qu'il s'agit d'une action de longue haleine et que pour le moment, les résultats ne sont pas exceptionnels.

M. HERGOTT précise qu'il existe plus de surfaces cultivées que de prairies.

M. DE TRISTAN précise que les surfaces cultivées sont en diminution du fait de l'implantation d'usines, de plates-formes routières, de l'urbanisation.

M. BILLARD insiste sur la nécessité de préciser que ces mesures reposent sur le volontariat.

M. DE TRISTAN rappelle que l'accord du propriétaire, et non seulement celui du gestionnaire, est nécessaire.

- **objectif n° 11** : *gérer la fréquentation sur le site par la mise en place d'un plan de circulation du public à l'échelle du site (enquête de fréquentation, plan d'organisation en fonction des zones de plus fort intérêt écologique, prise en considération par le projet "Loire à Vélo" du programme Natura 2000), la communication sur la réglementation en vigueur (dépliants, panneaux à l'entrée des chemins...) et surveillance du respect de la réglementation (en partenariat avec l'ONCFS, le CSP, la Gendarmerie, possibilité de mise en place d'une brigade verte assermentée), étant précisé que le but premier est la sensibilisation du public.*

M. THILLOU précise que la participation à la surveillance est le rôle des services de l'Etat.

M. d'ABOVILLE pense qu'il convient de faire passer le message au niveau des écoles.

- **objectif n° 12** : *information et communication sur le site et en dehors, par l'organisation de réunions thématiques avec les acteurs concernés (chasse, pêche, tourisme nautique...), panneaux d'information en différents points stratégiques du site, information régulière dans la presse et les bulletins communaux, aménagement de sentiers de découverte....*

- **objectif n° 13** : *assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existant sur le lit de la Loire (Plan Interrégional Loire Grandeur Nature, Réserve Naturelle de St-Mesmin, liste des projets susceptibles d'avoir un impact sur les habitats et espèces du site pour information des maîtres d'ouvrages et services instructeurs, adaptation des cahiers des charges s'appliquant sur le Domaine Public Fluvial).*

- **objectif n° 14** : *amélioration générale de la connaissance du site (suivi des batraciens avec recherche des espèces d'intérêt communautaire, suivi des gîtes à chiroptères, réalisation d'inventaires entomologiques complémentaires, suivi de la morphologie fluviale, aide au repérage des zones potentiellement érodables, suivi des poissons grands migrateurs avec les pêcheurs professionnels, travail phytosociologique au niveau des pelouses de Loire).*

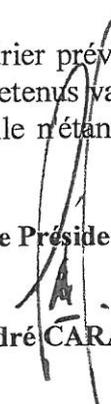
M. PRESSOIR précise qu'un suivi annuel est opéré sur les passes à poissons proches des centrales nucléaires.

- **objectif n° 15** : *mise en place d'une stratégie de conventionnement sur le site (choix d'habitats remarquables, identification de propriétaires, conventionnement pour la gestion, acquisition éventuelle de terrains).*

- **objectif n° 16** : *évaluation de l'état du site à l'issue de la période d'application de 6 ans du DOCOB (définition d'un protocole de suivi d'efficacité pour chacune des mesures, identification dans les cahiers des charges des mesures contractualisables des pièces et justificatifs à fournir, mise en place d'un tableau de bord de suivi de l'application du DOCOB, nouveau diagnostic écologique.*

M. BOULNOIS termine cette présentation en rappelant le calendrier prévisionnel joint au présent relevé de conclusions. Il précise que le récapitulatif des objectifs retenus va être modifié pour tenir compte des remarques émises en séance. Aucune question nouvelle n'étant soulevée, le président lève la réunion.

Le Président,

  
André CARAVA

**Participaient à cette réunion :**

- M. André CARAVA, Président
- M. Jean BILLARD, Maire de TAVERS
- M. Michel d'ABOVILLE, Adjoint au Maire de MEUNG--sur-LOIRE
- Mme Marielle CHENESSEAU, C.A.O. Val de Loire
- M. Yvonnick LESAUX, DIREN Centre
- Mme Manuelle SEIGNEUR, DDE, arrondissement interdépartemental des travaux Loire
- M. Régis THILLOU, DDE, subdivision de la Loire
- M. Gilles GUILLAUMAT, Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports
- M. Cyril PRESSOIR, Conseil Supérieur de la Pêche
- M. David ZAGO, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- M. Xavier PESME, Centre Régional de la Propriété Forestière
- M. Jean-Luc ROY, Etablissement Public Loire
- M. Jean DE TRISTAN, Chambre d'Agriculture du Loiret et Fédération Départementale de la Propriété Agricole et Rurale du Loiret
- M. Jean-Michel FRANCOIS, Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret
- M. François HERGOTT, Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre
- M. Laurent DELLIAUX, Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
- M. Michel CHANTEREAU, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Centre et Association des Naturalistes Orléanais et de la Loire Moyenne
- M. Frédéric ORELLE, Préfecture, DCLE, Chef du Bureau de l'Environnement, accompagné de Mme Dominique LAVIEILLE

**Etaient excusés :**

- M. Jean-Noël CARDOUX, Vice-Président du Conseil Général
- M. Geoffroy de MONTCUIT, Président du Centre Régional de la Propriété Forestière
- M. le Maire de SAINT-BRISSON-sur-LOIRE
- M. le Président du Comité Départemental du Tourisme du Loiret
- M. le Directeur de Transport Electricité Ouest, Réseau des Transports Electriques
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

# Le calendrier prévisionnel

	Mai 2003	Eté 2003	Automne 2003	Hiver 2003	Printemps 2004	Eté 2004	Automne 2004	Décembre 2004
<b>Entretiens</b>			→	→				
<b>Diagnostic socio-économique</b>			→	→				
<b>Diagnostic écologique</b>		→	→	→				
<b>Enjeux / Objectifs</b>			→	→				
<b>Groupes de travail</b>					#		#	
<b>Programme d'actions</b>							→	→
<b>Bulletins d'information</b>		●			●			●
<b>Comités de pilotage</b>		★		★		★		★